



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **5 DEC. 2022**
N°2022- 201

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi, sept décembre à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Retrait de la Commune de Brou-sur-Chantereine du syndicat intercommunal de restauration collective, SIRESCO

Rapporteur : I. CIPRIANO

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués** Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY Mme MASMOURI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. CHATAUD (donne procuration à Mme THIROUX), M. LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme PARLOUAR (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), M. SOLARO, M. PESSOA GRIJO (donne procuration à M. PICOT), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 11

Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques
Service Travaux des Assemblées
Séance du Conseil municipal du 7 décembre 2022

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-19 ;

Vu la délibération n°AG/D/05/2022/043, en date du 17 mai 2022, du Conseil municipal de Brou-sur-Chantereine portant retrait du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) ;

Vu la délibération n° DEL-2022-39, en date du 10 octobre 2022, du Comité syndical du SIRESCO, actant du retrait de la Commune Brou-sur-Chantereine du syndicat intercommunal ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement - Formation Professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite Enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux - Droits des femmes, émis lors de sa séance du 29 novembre 2022 ;

Considérant ce qui suit :

Le Conseil syndical du SIRESCO ayant acté le principe du retrait de la Commune Brou-sur-Chantereine de cet établissement public intercommunal d'une part, et mandaté son président pour finaliser les négociations en vue d'établir, par convention, les conditions de sortie de cette commune d'autre part, il convient que le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne se prononce sur la demande de ce retrait.

à l'unanimité des suffrages exprimés

38 votes pour, dont 10 procurations (M. LATRONCHE, M. CHATAUD, M. LHOSTE, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. SLIMOVICI, Mme NGANDE, M. PESSOA GRIJO)

10 abstentions, dont 1 procuration (M. SUDRE), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

ARTICLE UNIQUE : DONNE un avis favorable au retrait de la Commune de Brou-sur-Chantereine du syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO).



Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France

POUR EXTRAIT CONFORME